



CAHIER GÉNÉRAL

Assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec

Le 21 janvier 2021



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Les Producteurs de pommes du Québec
555, boul. Roland-Therrien, Bureau 365
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0540
Télécopieur: 450 641-1094
Site Internet industrie : producteursdepommesduquebec.ca
Site Internet consommateur : lapommeduquebec.ca

TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	1
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	3
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 23 janvier 2020	4
Présences lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 23 janvier 2020	15
Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des PPQ	18
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des PPQ	19
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des PPQ tenue le 23 janvier 2020	20
Rapport des activités des PPQ pour 2019-2020	23
Résolutions	24
États financiers du Plan conjoint	32
États financiers des PPQ	52

Le 18 décembre 2020

À tous les producteurs inscrits au fichier des producteurs et visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec

Assister à l'AGA, c'est :

- prendre connaissance des activités des PPQ et des états financiers
- voter les résolutions provenant des syndicats régionaux
- connaître les derniers développements concernant le Programme de modernisation des vergers de pommiers du Québec
- s'informer sur les modifications de l'ARLA concernant les produits phytosanitaires
- assister au lancement de la base de données du RECUPOM
- partager l'honneur du Méritas Louis-Hébert décerné à un producteur

Nous avons l'honneur de compter sur la présence de M. Marcel Groleau, président de l'UPA, ainsi que celle du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne. Les deux prendront la parole à tour de rôle.

Étant donné les nombreux dossiers qui seront soumis aux fins de discussion, cette assemblée constitue une étape des plus importantes dans l'évolution du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Nous vous rappelons que votre INSCRIPTION AU FICHIER des Producteurs de pommes du Québec ainsi que la CATÉGORIE dans laquelle vous êtes inscrit déterminent votre droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

Pour connaître la catégorie dans laquelle vous êtes inscrit, veuillez vous référer à la lettre envoyée à cet effet en novembre dernier.

Nous comptons sur votre présence à cet événement annuel important et dans l'attente de vous rencontrer virtuellement, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes.

Date : **Le jeudi 21 janvier 2021**
Heure : **13 heures (connexion dès 12 h)**
Plateforme : **ZOOM**

Le lien de la rencontre vous sera transmis par courriel suite à la réception du formulaire d'inscription dûment complété.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec M^{me} Catherine Dufour.

Téléphone : 450 679-0540, poste 8254

Courriel : cdufour@upa.qc.ca

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Ruel', with a stylized flourish at the end.

DANIEL RUEL
Directeur général

**Assemblée générale annuelle
du Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec
Le jeudi 21 janvier 2021
Vidéoconférence ZOOM**

Ordre du jour

12 h 00	Inscription
13 h 00	1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
	2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
	3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
	4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 janvier 2020
13 h 20	6. Présentation du rapport des activités
13 h 50	7. Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne
14 h 10	8. Allocution du président général de l'UPA, M. Marcel Groleau
14 h 30	9. Message de la présidente, M ^{me} Stéphanie Levasseur, et présentation des invités à l'assemblée générale annuelle
14 h 40	10. Remise du méritas Louis-Hébert (producteur) en partenariat avec N.M Bartlett
14 h 50	11. Rapports financiers
	11.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020
	11.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1 ^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
15 h 15	12. Pause
15 h 20	13. Portrait des produits phytosanitaires
15 h 25	14. Lancement de la base de données RECUPOM
15 h 30	15. Invitation aux webinaires du Réseau-pommier
15 h 40	16. Analyse des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ
16 h 25	17. Divers
16 h 30	18. Levée de la réunion

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE POMMES
TENUE À L'ESPACE RIVE-SUD (CLUB DE GOLF LA PRAIRIE À LA PRAIRIE)
LE JEUDI 23 JANVIER 2020**

INSCRIPTION

L'inscription débute vers 8 h 30. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M^{me} Stéphanie Levasseur, présidente des Producteurs de pommes du Québec (PPQ), procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint vers 9 h 00. Elle souhaite la bienvenue aux productrices, producteurs et invités présents.

M^{me} Stéphanie Levasseur, sous la recommandation du conseil d'administration, propose à l'assemblée de nommer M^{me} Sylviane Gagnon comme présidente d'assemblée.

SUR MOTION dûment proposée par M. Mario Bourdeau, appuyée par M. Éric Rochon, il est unanimement résolu que M^{me} Sylviane Gagnon agisse à titre de présidente pour l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyée par M. Charles Choquette, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

3. LECTURE DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

La présidente d'assemblée, M^{me} Sylviane Gagnon, présente les procédures des assemblées délibérantes.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 janvier 2019
6. Présentation du rapport des activités
7. Allocution du président général de l'UPA, M. Marcel Groleau
8. Pause
9. Rapports financiers
 - 9.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019
 - 9.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020
10. Présentation des invités à l'assemblée générale annuelle
11. Message de la présidente, M^{me} Stéphanie Levasseur
12. Remise du méritas Révérend-Père-Léopold (intervenant) en partenariat avec A. Lassonde
13. Ajournement pour le dîner
14. Conférence de M^{me} Monique Audette, conseillère et pomicultrice, « Les Vergers de l'avenir » et discussions
15. Modification du Règlement des contributions des producteurs de pommes du Québec
16. Pause
17. Analyse des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ
18. Divers
19. Levée de la réunion

5. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 JANVIER 2019**

SUR MOTION dûment proposée par M. Sébastien Morissette, appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 janvier 2019.

6. **PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS**

M. Daniel Ruel, M^{me} Geneviève Périgny, M. Billal Ouyahia et M^{me} Jennifer Gagné procèdent à la présentation du rapport des activités du Plan conjoint pour l'année terminée.

SUR MOTION dûment proposée par M. Éric Rochon, appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités pour l'année 2018-2019 avec le suivi des résolutions, tel que présenté.

7. ALLOCATION DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UPA, M. MARCEL GROLEAU

Le président général de l'UPA, M. Marcel Groleau, félicite M^{me} Levasseur pour son implication aux diverses activités organisées par l'UPA. Il remercie également l'équipe des PPQ pour leur travail et dévouement.

M. Groleau entame son allocution en abordant le sujet de la publication du rapport sur la présence de pesticides dans l'eau au Québec afin d'insister à nouveau sur l'importance d'adopter un véritable plan vert agricole et d'augmenter de façon significative les budgets gouvernementaux dévolus à l'agroenvironnement.

Le plan vert proposé par l'UPA lors de la récente campagne électorale québécoise prévoit notamment :

- de hausser les fonds octroyés aux centres de recherche afin d'accroître les connaissances dans chaque production et de bonifier les outils de lutte aux ennemis des cultures (insectes, maladies, mauvaises herbes);
- d'assurer l'accompagnement des producteurs (formation) et d'améliorer l'offre de services-conseils neutres (gestion des ennemis des cultures et des pesticides, adoption de pratiques de conservation des sols, etc.);
- de promouvoir et soutenir adéquatement la production biologique;
- de rétribuer les producteurs pour les biens et services environnementaux (BSE) qu'ils rendent à la société.

Le plan vert agricole proposé par l'UPA représente un investissement annuel de 100 M\$. Son financement serait assuré en augmentant les budgets actuellement accordés au Programme Prime-Vert (de 25 à 65 M\$/an), au Programme services-conseils – volet agroenvironnement (de 10 à 20 M\$/an) et à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (de 7,5 à 15 M\$/an).

M. Groleau affirme que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles est soucieuse des demandes des producteurs et des demandes de soutien aux producteurs qui ont été transmises aux gouvernements.

M. Groleau a ensuite abordé le sujet du coût de production pour le secteur de la pomme en rapport avec la taxe sur le carbone. Le coût de production du secteur est de 630 \$/année, comparé à 3 000 \$/année pour la production céréalière. C'est environ 40 M\$ que les producteurs paient pour ce programme.

Au sujet de la main-d'œuvre et de la hausse du salaire minimum, M. Groleau invite les différents acteurs à livrer leurs arguments en la matière afin de sensibiliser les décideurs sur l'impact qu'aurait une hausse salariale sur la production agricole au Québec. Cette hausse salariale ne serait pas transférable aux consommateurs, sachant que les marchés mondiaux et des productions importées sont très compétitifs.

En conclusion, M. Groleau exprime les difficultés que rencontre la relève agricole et le défi de démarrer dans l'industrie agricole, dû entre autres aux prix des actifs qui ont bondi. Des solutions

devront être trouvées afin de remédier à ce problème. Il ajoute que le démarrage dans le secteur doit commencer par l'endettement et l'apport de capitaux afin de financer ces entreprises agricoles et assurer leur développement. La Financière pourrait être un vecteur qui pourrait amener ces capitaux auxquels auraient accès les entreprises agricoles.

L'allocution est suivie d'une période de questions. M. Éric Rochon déclare qu'il y a une grande frustration de la part des producteurs envers les consommateurs concernant leur insensibilité à la réalité des producteurs locaux et leurs habitudes de consommation. M. Rochon ajoute que l'ARLA retire des outils de travail aux producteurs, les empêchant de travailler et d'être productifs. Il ajoute que le gouvernement fédéral devrait appliquer aux produits importés le même encadrement légal et règlementaire en ce qui a trait aux pesticides que celui exigé aux producteurs canadiens. M. Groleau affirme qu'il devrait en effet y avoir plus de communications avec les consommateurs afin de les sensibiliser davantage avec le milieu agricole. En ce qui concerne l'ARLA, les décisions qui sont prises reposent sur des bases scientifiques, et ceci est rassurant. Aussi, il existe une excellente collaboration avec la spécialiste mandatée aux homologations à l'ARLA.

8. PAUSE

9. RAPPORTS FINANCIERS

9.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

La présidente d'assemblée, M^{me} Sylviane Gagnon, invite M^{me} Paula Mazabel, assistante comptable, à présenter les états financiers du Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2019.

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que l'audit fait par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc., a été fait en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Yvan Duchesne, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2019 concernant le Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant signé le 18 décembre 2019.

9.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Nomination de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beuregard & Breault, CPA inc.

SUR MOTION dûment proposée par M. Joël McKenzie et appuyée par M. Réal Caron, il est unanimement résolu d'utiliser les services de la firme de comptables agréés Beuregard & Breault, CPA inc. pour émettre un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2019-2020 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

10. PRÉSENTATION DES INVITÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M^{me} Stéphanie Levasseur présente les invités à l'assemblée générale annuelle, dont la liste se trouve jointe au procès-verbal. Au nom de tous les membres des Producteurs de pommes de Québec et en son nom, elle les remercie de leur présence. Elle remercie également les partenaires qui ont offert leur appui pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.

11. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE, M^{ME} STÉPHANIE LEVASSEUR

M^{me} Levasseur remercie tous les producteurs et gens de l'industrie qui sont présents en cette 46^e assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec. Elle débute en soulignant que l'année de commercialisation a été marquée par un problème de fermeté des fruits lors la récolte, par un débat sur la place publique concernant l'utilisation de produits phytosanitaires, par des changements majeurs dans le dossier de la sécurité du revenu et par des représentations des élus et permanents sur la main-d'œuvre et le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec.

Elle mentionne ensuite que les volumes vendus en 2018 ont été stables en comparaison à l'année dernière (42 millions de kg), mais toujours plus faibles que la moyenne des cinq saisons antérieures (45 millions de kg). Par ailleurs, 53 % des parts de marché ont été atteints pour les quatre principales variétés dans les supermarchés du Québec (un record), mais la valeur des ventes pour celles-ci a diminué de 2 %.

M^{me} Levasseur présente les chiffres des volumes vendus : une hausse des volumes vendus de McIntosh de 12 % comparativement à 2018, mais le prix moyen en magasin a été inférieur de 11 % (2,55 \$/kg), soit le plus bas depuis 2015. Ce prix reflète bien la moins bonne qualité de la variété, qui fut fortement écoulee grâce aux promotions ciblées effectuées tout au long de la saison. La pomme Gala s'est hissée au premier classement en termes de valeur en raison de son prix favorable de 3,99 \$/ kg. Plusieurs variétés ont rapporté un meilleur prix moyen, comme la Honeycrisp (7,35 \$/kg), la Jazz (6,31 \$/kg), la Granny Smith (4,80 \$/kg) et l'Ambrosia (4,50 \$/kg).

À propos des produits phytosanitaires, M^{me} Levasseur mentionne que la couverture médiatique a été particulièrement difficile envers les productions les utilisant. Elle précise qu'il est important de mettre de l'avant les efforts du secteur à ce sujet et de promouvoir la Production fruitière intégrée (PFI). Les Producteurs de pommes du Québec ont déposé un mémoire et des pistes de solutions à

la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) afin d'exposer les nombreuses initiatives déployées par l'industrie pomicole pour favoriser l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la santé tout en assurant la compétitivité des entreprises.

Au sujet de la sécurité du revenu, M^{me} Levasseur mentionne que les PPQ ont travaillé ardemment pour améliorer et ajuster la couverture du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) dans le secteur. Devant l'impossibilité de changements, lors de l'assemblée générale annuelle des PPQ en janvier 2019, les producteurs ont voté pour qu'il y ait un deuxième vote pour le secteur. L'été dernier, un vote a donc eu lieu concernant l'adhésion du secteur à l'ASRA. Le résultat a été très clair : 92 % des répondants ont choisi d'abandonner l'ASRA et de se tourner vers les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus.

M^{me} Levasseur résume ensuite les actions des PPQ auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) afin que le Programme de modernisation soit adapté à la réalité des pomiculteurs.

La compétitivité et la main-d'œuvre est le dernier point abordé par M^{me} Levasseur. Elle annonce qu'un comité de travail sur la compétitivité des secteurs maraîchers et fruitiers regroupant des représentants des différentes associations du secteur horticole, du MAPAQ, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de la FADQ ainsi que d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a vu le jour cette année. L'objectif de ce comité est de mettre en place un plan d'action concerté afin de maintenir la compétitivité du secteur et de saisir les opportunités de croissance. La création de cette table multisectorielle autour des mêmes enjeux démontre la volonté de tous les secteurs de trouver des solutions. Pour y parvenir, l'implication du gouvernement est essentielle. Les premières actions retenues devraient être connues au printemps 2020. Les demandes incluent, entre autres, une compensation de la hausse du salaire minimum et l'harmonisation et l'assouplissement du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS).

Pour terminer, elle remercie les administrateurs, les membres des différents comités et l'équipe de la permanence pour leur engagement et leur rigueur.

12. REMISE DU MÉRITAS RÉVÉREND-PÈRE-LÉOPOLD (INTERVENANT) EN PARTENARIAT AVEC A. LASSONDE

Le méritas Révérend-Père-Léopold a été remis à M. Daniel Cormier (Ph. D.), chercheur entomologiste en cultures fruitières à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

13. AJOURNEMENT POUR LE DÎNER

SUR MOTION dûment proposée par M. Charles Choquette et appuyée par M. Vincent Rochon, il est unanimement résolu d'ajourner pour le dîner à 12 h 05 et de rouvrir l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec vers 13 h 20.

SUR MOTION dûment proposée par M. Éric Rochon et appuyée par M. Vincent Rochon, il est unanimement résolu de rouvrir l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec à 13 h 20.

14. **CONFÉRENCE DE M^{ME} MONIQUE AUDETTE, CONSEILLÈRE ET PROMICULTRICE, « LES VERGERS DE L'AVENIR » ET DISCUSSIONS**

La présidente des PPQ, M^{me} Stéphanie Lévasseur, invite M^{me} Monique Audette, conseillère et pomicultrice, à faire sa présentation intitulée « Les Vergers d'aujourd'hui et de demain ». M^{me} Audette y présente les différents moyens et solutions d'avenir afin d'améliorer la rentabilité dans l'industrie de la pomiculture et la pérennité d'un verger. En premier lieu, celle-ci a réalisé un survol de la situation actuelle dans les vergers du Québec en présentant ces faits saillants :

- Le Canada connaît actuellement une baisse de consommation de la pomme et de ses produits par habitant, jumelée à une croissance démographique faible.
- Il est primordial pour le secteur de favoriser la consommation locale, que ce soit par des mesures de promotion ou par la diversification ou la réorientation de son offre pour répondre à l'évolution des exigences des consommateurs.
- Le secteur se doit donc d'investir pour diversifier son verger et améliorer sa productivité en augmentant les investissements afin d'améliorer les techniques de production (mécanisation, éclaircissage, gestion des jeunes plantations, etc.).
- La structure de production a peu changé au Québec au cours de la dernière décennie, la proportion de pommes orientées vers le marché frais ayant peu évolué.

M^{me} Audette démontre à l'aide de plusieurs graphiques et figures que le prix obtenu par les producteurs pour leurs pommes varie énormément selon la variété et leur taux de déclassé obtenu. Elle soutient que la proportion du volume déviée vers la pomme transformée au Québec est beaucoup plus élevée qu'en Ontario ou aux États-Unis, d'où le prix moyen plus bas que les autres régions. Par la suite, elle incite les producteurs à effectuer une analyse et une réflexion sur la rentabilité de leurs pratiques, le point de départ pour améliorer leur productivité. Elle énumère les facteurs contribuant à la rentabilité du verger, soit le prix des pommes et le coût de production. Selon elle, le prix des pommes sera plus intéressant en produisant des variétés nouvelles et profitables, en adoptant une stratégie sectorielle pour la sélection des variétés prometteuses et en visant une stratégie de commercialisation pour introduire ces variétés. L'augmentation de la qualité des pommes mises en marché est essentielle afin de maintenir la compétitivité et la capacité d'innovation du secteur de l'entreposage et de l'emballage. M^{me} Audette soutient que l'adoption d'une stratégie sectorielle pour la sélection des variétés prometteuses pourrait être réalisée via le Consortium canadien pour l'amélioration du pommier. Les membres du consortium sont : Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Université de Dalhousie, le Centre de recherche et d'innovation de Vineland, Summerland Varieties Corporation, le Réseau d'essai de cultivars et de porte-greffes du pommier et le Conseil canadien de l'horticulture. La tendance mondiale est à la création de variétés issues de clubs privés telles que la Smitten, Cosmic Crip, Red Prince, etc. La rentabilité des entreprises pomicoles ne peut être augmentée sans diminuer le coût de production. Cette diminution peut être atteinte en changeant les méthodes de production, soit en augmentant la densité des plantations (mur fruitier) ou en améliorant la mécanisation et l'automatisation des opérations. Elle termine sa présentation en donnant des exemples de productivité ayant cours en France, en Ontario et dans l'État de Washington. Par la suite, on propose une période de questions. M^{me} Natalia St-Amand, directrice chez Gestion Qualiterra, demande si une vérification du

déclassement est effectuée dans les postes d’emballage. On répond que non. M. Éric Rochon, quant à lui, dit savoir ce qu’il ne doit plus planter, mais il ignore quelle autre variété implanter dans son verger. M^{me} Audette mentionne que le climat est différent au Québec et que le marché est très diversifié.

15. **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC**

M. Ruel présente la modification du Règlement des contributions des Producteurs de pommes du Québec. Aucune intervention de l’audience n’a été entendue à la fin de la présentation de la modification du Règlement des contributions des Producteurs de pommes du Québec.

Adoption du règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, les finances des PPQ ont été à l’équilibre ou légèrement déficitaires et que le solde du fonds a été utilisé pour combler la différence;

CONSIDÉRANT que la contribution minimale de 100 \$ a été votée le 22 janvier 2004 lors de l’AGA du Plan conjoint des Producteurs de pommes et que cette contribution n’a pas été réajustée depuis;

CONSIDÉRANT que la contribution minimale passera de 100 \$ à 300 \$ pour l’administration du Plan conjoint dans un objectif d’une meilleure équité entre tous les producteurs;

SUR MOTION dûment proposée par M. Sébastien Morissette et appuyée par M. François Turcotte, il est unanimement résolu d’approuver le règlement modifiant le Règlement des contributions des producteurs de pommes du Québec tel que présenté :

**Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
(chapitre M-35.1, a. 123 et 97)**

1. Le deuxième alinéa de l’article 1 du Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec est modifié par le remplacement de « 100 » par « 300 ».
2. L’article 7 du règlement est modifié par le remplacement de « novembre » par « décembre ».
3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

16. **PAUSE**

17. ANALYSE DES RÉSOLUTIONS PROVENANT DES SYNDICATS AFFILIÉS ET DES PPO

M. Daniel Ruel fait la lecture des résolutions.

AGA2020.01 DATES DE MISE EN MARCHÉ

CONSIDÉRANT que les dates de mise en marché peuvent avoir un impact sur l'écoulement et le prix des pommes;

CONSIDÉRANT que des données sur plusieurs décennies existent relativement à la maturité des pommes;

CONSIDÉRANT que des données objectives relativement à la maturité des pommes pourraient contribuer à fixer les dates de mise en marché optimales, et ce, dès le mois de juin de chaque année;

SUR MOTION dûment proposée par M. Yvan Duchesne et appuyée par M. Dany Poisson, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec:

- **Aux Producteurs de pommes du Québec :**
 - de peaufiner les dates de mises en marché sur la base de la maturité des pommes, et ce, à chaque année;
 - de se doter d'un mécanisme crédible et durable pour mettre en place ce système année après année.

AGA2020.02 LES IMPACTS DE LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM

Après la lecture de la résolution, SUR MOTION dûment proposée par M. Yvan Duchesne et appuyée par M. Dany Poisson, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de proposer l'amendement suivant dans la demande, soit :

- pour mettre en œuvre des mesures pour augmenter les rendements

Donc la résolution se lit comme suit à la suite de l'approbation de l'amendement.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à hausser progressivement le salaire minimum;

CONSIDÉRANT que les salaires représentent entre 33 % et 54 % des dépenses d'exploitations totales des entreprises horticoles;

CONSIDÉRANT que la capacité de mécanisation est limitée dans les secteurs horticoles et que plusieurs tâches doivent être effectuées manuellement;

CONSIDÉRANT que dans les secteurs horticoles, les produits locaux sont fortement concurrencés par les produits importés, notamment ceux provenant des

pays d'Amérique latine et de l'Asie où le salaire minimum est nettement moins élevé;

CONSIDÉRANT les risques de délocalisation des entreprises horticoles dans un environnement où la concurrence devient insoutenable;

CONSIDÉRANT qu'une analyse réalisée par la firme Forest Lavoie Conseil a démontré qu'une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure aurait un impact majeur sur la compétitivité des entreprises agricoles, particulièrement dans le secteur horticole;

CONSIDÉRANT qu'en agriculture et en foresterie, la possibilité de transmettre une hausse de coût vers le marché est très faible;

CONSIDÉRANT les répercussions négatives d'une hausse du salaire minimum sur le coût de production, la viabilité et la rentabilité des entreprises agricoles et forestières;

SUR MOTION dûment proposée par M. Dany Poisson et appuyée par M. Sébastien Morissette, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander :

- **Aux Producteurs de pommes du Québec :**

- de continuer à intervenir, avec les membres de la Table horticole de l'UPA, auprès du gouvernement du Québec :
 - pour demander une mesure d'atténuation temporaire afin d'absorber l'augmentation des salaires, supérieure à l'inflation;
 - pour demander des mesures d'adaptation afin d'accélérer l'innovation et la mécanisation.
 - pour mettre en œuvre des mesures pour augmenter les rendements.

AGA2020.03 LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

CONSIDÉRANT qu'un nombre croissant de produits alimentaires importés côtoient les produits alimentaires d'origine canadienne sur le marché;

CONSIDÉRANT qu'au cours des années, le Québec et le Canada se sont dotés de diverses normes de certification liées au mode de production, de règles liées à la salubrité des aliments, à la biosécurité, de normes environnementales et du travail, et mettent en place divers systèmes de traçabilité;

CONSIDÉRANT que toutes ces règles et mesures, en plus d'entraîner une surcharge de travail pour le producteur qui y est assujetti, représentent souvent un accroissement des coûts de production, non rémunérés par le marché ou valorisés par la distribution alimentaire;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'aliments importés sont produits avec des pesticides non homologués au Canada et que cette asymétrie donne un avantage concurrentiel aux produits importés;

CONSIDÉRANT que les consommateurs sont de plus en plus exigeants en matière de modes de production, de normes de qualité, de salubrité et de bien-être animal;

SUR MOTION dûment proposée par M. Dany Poisson et appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander :

- **Aux Producteurs de pommes du Québec :**
 - d'exiger que le gouvernement fédéral applique aux produits importés le même encadrement légal et réglementaire en ce qui a trait aux pesticides que celui exigé aux producteurs canadiens;
 - de demander au gouvernement fédéral de mettre en place les structures nécessaires de surveillance afin de s'assurer que les produits importés ne contiennent pas de résidus de pesticides non homologués au Canada (zéro tolérance).

18. DIVERS

Aucun sujet n'a été discuté.

19. LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu de lever la présente réunion à 14 h 55.

Stéphanie Levasseur, présidente

Daniel Ruel, directeur général

**PRÉSENCES LORS DE L'AGA
DU 23 JANVIER 2020**

LAURENTIDES (1)

Domaine du petit St-Joseph SENC, Alexandre Simard, PV
Ferme Rochon et frère inc., Éric Rochon, PV
Ferme Rochon et frère inc., François Rochon, PV
Production La Savoureuse, Dominic St-Denis, PV
Verger Cœur de pomme SENC, Éric St-Denis, PV
Vergers Multi-Pommes inc. (Les), Réjean Lauzon, PV
Vergers Naturpac inc., Philippe Massé, PC
Vergers Pommix (Les) SENC, Michel Lauzon, PV
Vergers Rochon inc., Vincent Rochon, PV

LES FRONTIÈRES (2 ET 3)

9205-6449 QUÉBEC inc. (Verger MJ Bourdeau & fils SENC.), Mario Bourdeau,
PV Vergers McKenzie (Les) inc., Joël McKenzie, PV

9320-4634 Québec inc. (Verger du Lac), Monique Audette, PV
Au cœur de la pomme SENC, Stéphanie Levasseur, PV
B.R. Caron inc., Benoît Caron, PV
Caron Réal, Réal Caron, PV
Paradis des fruits Dunham inc., Pierre Charbonneau, PV
Verger Bedford Inc., Richard Morin, PV
Vergers Dupuis (1983) inc., Marcel Roy, PV
Vergers Dupuis (1983) inc., Germain Bérubé, PV
Vergers Jobin et Fils (Les) inc., Philippe Jobin, PV
Vergers Missisquoi inc. (Les), Yves Marcotte, PV

VALLÉE MONTÉRÉGIENNE (4)

Adam Guy, Guy Adam, PV
Cidrerie Milton inc. (Vergers de la Colline), Marc-Antoine Lasnier,
PE Pomico inc., Jean-Philippe Poulin, PE
Standish Colin (Verger Collinda) Colin Standish, PV
Verger Choquette inc., Charles Choquette, PV
Verger des Bois-Francs inc., Martin Brie, PE
Verger des Bois-Francs inc., Maxime Brie, PE
Verger des deux lacs, Denis Charbonneau, PV
Verger Larivière SENC, Alexandre Larivière, PV

Verger Paul Jodoin inc., Pierre Jodoin, PV
Verger Paul Jodoin inc., Sylvain Duchesne, PV
Verger Rouge Pomme inc., Dany Poisson, PE
Verger St-François SENC, Sébastien Morissette, PV
Verger Yvan Duchesne inc., (Verger de la Montagne) Yvan Duchesne, PV
Vergers Boucher et Frères inc., François Jodoin, PV
Vergers Jodoin & frères inc., Dominic Jodoin, PV
Vergers Jodoin & frères inc., Jonathan Jodoin, PV
Vergers Pierre Tremblay et fils, Luc Tremblay PV

QUÉBEC (5)

Ferme Avicole Orléans inc., François Turcotte, PV
Ferme François Blouin inc., François Blouin, PV
Roy de la pomme (Les), enr., Elphège Roy, PE

INVITÉS

Béchar, Sylvain, FADQ
Bélanger, Audrey, Banque de Montréal
Bergeron Karine, MAPAQ
Bergeron, Nadia, MAPAQ
Brochu, Mélissa, Banque de Montréal
Chouinard, Gérald, IRDA
Collin, Jane, AQDFL
Cormier, Daniel, IRDA
Dagenais, Samuel, AAC
Dembélé, Fatoumata, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Des Parois, Marie-Frédérique, Williams avocats conseils
Desjardins, Josiane, TCN
Dion, Éric, IRDA
Dufour Michèle, FADQ
Dumont, Jean, Les Producteurs de pommes des Frontières et Vallée Montérégienne
Esselami, Djamel, MAPAQ
Ferland, Isabelle, consultante
Fontaine, Yves, FADQ
Forest, Jean-François, Forest Lavoie Conseil
Giasson, Vincent, A. Lassonde
Godin, Jocelyne, AEPQ
Goulet, François, CECPA
Groleau Marcel, Président UPA
Labrecque, Karine, FADQ
Lavallée, Étienne, FADQ
Lavoie Judith, MAPAQ

Perreault, Sophie, AQDFL
Philion, Vincent, IRDA
Riopel, Christian, Provigo
Savoie, Claude, Williams avocats conseils
St-Amand, Natalia, Gestion Qualiterra
St-Georges, Catherine, Les Producteurs de Cidre du Québec
Turcotte, Caroline, MAPAQ
Yelle, Paul-Émile, consultant agronome
Vanoosthyse, Franz, IRDA

Le 18 décembre 2020

À tous les producteurs et productrices de pommes du Québec

**Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes
du Québec**

Assister à l'AGA, c'est :

- prendre connaissance des activités syndicales des PPQ
- approuver les états financiers et le rapport de mission d'examen
- mettre en nomination une firme comptable pour une mission d'examen

Nous comptons sur votre présence à cet événement annuel important et dans l'attente de vous rencontrer virtuellement, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes.

Date : **Le jeudi 21 janvier 2021**
Connexion : **dès 12 h**
Heure : **16 h 30 (à l'ajournement de l'assemblée du Plan conjoint des
producteurs de pommes du Québec)**
Plateforme : **ZOOM**

Le lien de la rencontre vous sera transmis par courriel suite à la réception du formulaire d'inscription dûment complété.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec M^{me} Catherine Dufour.

Téléphone : 450 679-0540, poste 8254

Courriel : cdufour@upa.qc.ca



DANIEL RUEL
Directeur général

**Assemblée générale annuelle
des Producteurs de pommes du Québec
Le jeudi 21 janvier 2021
Vidéoconférence ZOOM**

Ordre du jour

12 h 00		Inscription
16 h 30	1.	Ouverture de l'assemblée générale annuelle
	2.	Lecture et adoption de l'avis de convocation
	3.	Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
	4.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
	5.	Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 janvier 2020
16 h 35	6.	Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ
	7.	Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020
	8.	Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1 ^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
	9.	Étude des résolutions
	10.	Divers
16 h 45	11.	Levée de la réunion

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
TENUE À L'ESPACE RIVE-SUD (CLUB DE GOLF LA PRAIRIE À LA PRAIRIE)
LE JEUDI 23 JANVIER 2020**

INSCRIPTION

L'inscription débute vers 8 h 30. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M^{me} Stéphanie Levasseur, présidente des Producteurs de pommes du Québec (PPQ), procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec vers 15 h 00. Elle souhaite la bienvenue aux productrices, producteurs et invités présents.

M^{me} Stéphanie Levasseur, sous la recommandation du conseil d'administration, propose à l'Assemblée de nommer M^{me} Sylviane Gagnon comme présidente d'assemblée.

SUR MOTION dûment proposée par M. Richard Morin, appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu que M^{me} Sylviane Gagnon agisse à titre de présidente pour l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyée par M. Dany Poisson, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

3. LECTURE DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Étant donné qu'une lecture de la procédure des assemblées délibérantes a déjà été faite lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint, on propose de ne pas la répéter ici.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR MOTION dûment proposée par M. Charles Choquette, appuyée par M. Yvan Duchesne, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié par l'ajout en Divers « Présentation des membres du conseil d'administration » :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 janvier 2019
6. Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ
7. Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019
8. Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020
9. Étude des résolutions
10. Divers
 - 10.1 Présentation des membres du conseil d'administration
11. Levée de la réunion

5. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 JANVIER 2019**

Faisant suite à une recommandation du conseil d'administration, on propose à l'assemblée de faire une lecture abrégée des procès-verbaux.

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 janvier 2019.

6. **PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS SYNDICALES DES PPQ**

M. Daniel Ruel procède à la présentation du rapport des activités syndicales des Producteurs de pommes du Québec pour l'année 2018-2019.

SUR MOTION dûment proposée par M. Éric Rochon, appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités pour l'année 2018-2019 tel que présenté.

7. **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2019**

La présidente d'assemblée, M^{me} Sylviane Gagnon, invite M. Daniel Ruel, directeur général, à présenter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2019.

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc., a été faite en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

SUR MOTION dûment proposée par M. François Rochon, appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2019 ainsi que le rapport de mission d'examen signé le 18 décembre 2019.

8. NOMINATION D'UNE FIRME COMPTABLE POUR UNE MISSION D'EXAMEN POUR L'EXERCICE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2020

Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc.;

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyée par M. Réjean Lauzon, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc. effectue une mission d'examen pour l'année financière 2019-2020 des Producteurs de pommes du Québec.

9. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

Aucune résolution n'a été présentée.

10. DIVERS Présentation des membres du conseil d'administration

M^{me} Levasseur prend quelques minutes pour présenter les membres du conseil d'administration et pour les remercier de leur travail accompli.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Éric Rochon, il est unanimement résolu de lever la présente réunion à 15 h 10.

Stéphanie Levasseur, présidente

Daniel Ruel, directeur général

RAPPORT DES ACTIVITÉS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC 2019-2020

Mesdames les productrices,
Messieurs les producteurs,
Distingués (es) invités (es),

Le rapport des activités reliées directement aux Producteurs de pommes du Québec sera très bref, car la plupart d'entre elles se déroulent par l'intermédiaire du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Toutefois, une activité demeure strictement reliée aux PPQ, soit l'administration du Programme de paiements anticipés.

Les PPQ ont offert à titre d'agent d'exécution le service des paiements anticipés aux producteurs de pommes, de baies et de serres tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS VERSÉS AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES FINANCIERS SONT :

Exercice financier	Campagne	Volet	Nombre de producteurs	Avances totales	Avances moyennes
2019-2020	2019 - 2020	automne 2019	1	24 999	
		printemps 2020	96	9 137 807	94 462 \$
				97 ¹	9 162 806
2018-2019	2018 - 2019	automne 2018	1	24 999	
		printemps 2019	88	7 960 550	89 725 \$
				89 ²	7 985 550

¹ Inclut 32 producteurs de baies, 3 producteurs en serres et 2 producteurs de haie cèdres pour des avances de 3 859 432 \$

² Inclut 25 producteurs de baies, 3 producteurs en serres et 2 producteurs de haie cèdres pour des avances de 2 588 441 \$

Bonnes délibérations !



DANIEL RUEL, agr.,
Directeur général

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE POMMES
DES FRONTIÈRES TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2020 À COMPTER DE 13 H 00 PAR LA PLATEFORME
NUMÉRIQUE ZOOM**

ASSURANCE RÉCOLTE POMMES BIOLOGIQUES

CONSIDÉRANT que le MAPAQ vient de dévoiler son Plan d'agriculture durable 2020-2030 où il place les entreprises agricoles au cœur de l'action et du développement économique;

CONSIDÉRANT que dans ce Plan, on vise entre autres comme objectifs d'améliorer la gestion des matières fertilisantes et réduire l'usage des pesticides et les risques qui y sont associés;

CONSIDÉRANT que les producteurs de pommes doivent avoir droit à un programme de sécurité financière adéquat pour le soutien de leurs actions biologiques dans leurs vergers;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le programme d'assurance récolte de La Financière agricole du Québec (FADQ) ne répond pas adéquatement aux besoins de ces producteurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt grandissant des producteurs de faire une transition vers la certification biologique de leurs produits;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est résolu par les membres de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Frontières, de demander aux Producteurs de pommes du Québec:

- De mandater le comité sur la sécurité du revenu des PPQ pour étudier des scénarios à présenter à la FADQ concernant cette requête.
- De faire pression auprès de La Financière agricole du Québec pour qu'elle ajuste son programme d'assurance récolte à l'égard des producteurs de pommes biologiques.

Résolution adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme
Fait à Saint-Hyacinthe, le 8 décembre 2020



Jean Dumont
Secrétaire du syndicat

**ADAPTATION DES CAMPAGNES PROMOTIONNELLES À LA CLIENTÈLE ALLOPHONE ET
ANGLOPHONE**

- CONSIDÉRANT** le changement démographique que vit le Québec depuis les dernières décennies;
- CONSIDÉRANT** que les campagnes publicitaires pour faire la promotion des variétés de pommes du Québec ciblent davantage les francophones;
- CONSIDÉRANT** que les allophones et les anglophones sont peu ou pas rejoints par ces campagnes ciblées;
- CONSIDÉRANT** qu'il y va de l'intérêt des producteurs d'adapter ces campagnes de promotion à la clientèle allophone et anglophone afin de profiter de bassin de consommateur;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle, de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- de produire une étude sur la possibilité d'adapter les campagnes de valorisation des variétés de pommes du Québec aux consommateurs allophones et anglophones;
- qu'un rapport sur cette étude soit transmis à la prochaine assemblée générale des Producteurs de pommes des Laurentides.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Martin Charron, secrétaire

Fait et signé à Saint-Eustache, le 27^e jour de novembre 2020.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE POMMES
DE L'EST-DU-QUÉBEC TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2020 À 14 HEURES PAS VIOSIOCONFÉRENCE ZOOM**

LOGEMENTS FOURNIS PAR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

- CONSIDÉRANT** la présente consultation par le gouvernement du Canada sur les exigences en matière de logements fournis par les employeurs recourant au Programme des travailleurs étrangers temporaires;
- CONSIDÉRANT** que l'objectif de cette consultation est d'élaborer de nouvelles exigences fédérales en matière de logement afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs, en mettant l'accent sur plusieurs facteurs clés;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Canada cherche à recueillir des commentaires sur les approches en matière d'allocation d'espace et de dortoirs qui répondraient à des préoccupations au niveau de la santé publique et du bien-être des travailleurs tout en étant attentifs aux incidences potentielles associées à la nécessité d'agrandir les logements actuels ou de construire de nouvelles installations;
- CONSIDÉRANT** que certaines exigences minimales proposées dans le cadre de cette consultation touchent notamment le nombre de travailleurs par chambre (maximum de quatre travailleurs/chambre, avec une distance minimale de 2 mètres), les lits superposés et les ratios d'équipement de salle de bain/travailleur;
- CONSIDÉRANT** que plusieurs employeurs agricoles au Québec possèdent des dortoirs et des lits superposés dans les logements et qu'un agrandissement de ces logements ou la construction de nouveaux logements entraîneraient des frais importants pour les producteurs agricoles;
- CONSIDÉRANT** qu'en agriculture la possibilité de transmettre une hausse des coûts vers le marché est très faible (particulièrement pour le secteur horticole) et que cette augmentation des frais aurait un impact sur la compétitivité des entreprises agricoles;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu par les membres réunis en assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec, de demander :

Aux Producteurs de pommes du Québec et à l'Union:

- D'effectuer des représentations afin que les exigences actuelles concernant les dortoirs (distance entre les lits, nombre de travailleurs/chambre, lits superposés) et les salles de bain soient maintenues au Québec.

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Steph D', with a long horizontal flourish extending to the right.

Stéphanie Desrosiers, secrétaire

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE POMMES
DE L'EST-DU-QUÉBEC TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2020 À 14 HEURES PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

**SIMPLIFICATION DU PROCESSUS ADMINISTRATIF RELATIF À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS
ÉTRANGERS TEMPORAIRES**

- CONSIDÉRANT** que les employeurs agricoles ont de plus en plus recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET);
- CONSIDÉRANT** que les employeurs doivent respecter les lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant trait à l'embauche, aux normes d'emploi et aux règles de sécurité au travail;
- CONSIDÉRANT** que les employeurs qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires doivent contacter plusieurs organismes gouvernementaux afin d'obtenir certains documents essentiels aux travailleurs (ex : carte d'assurance sociale, carte d'assurance maladie) et afin de signaler leurs arrivées et leurs départs (ex : CNESST);
- CONSIDÉRANT** qu'avec la pandémie (Covid-19), les agences de liaison doivent également aviser le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada de l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires;
- CONSIDÉRANT** que l'information fournie par les employeurs aux différents organismes gouvernementaux est similaire et qu'elle s'ajoute à la lourdeur administrative du PTET;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu par les membres réunis en assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec, que les PPQ demandent :

À l'Union :

- D'entreprendre des démarches afin de permettre aux producteurs agricoles d'avoir accès à un guichet unique permettant de fournir de façon virtuelle toute l'information requise par les différents organismes gouvernementaux pour l'émission de documents (ex : carte d'assurance sociale, carte d'assurance maladie) et pour le suivi des périodes d'emploi (ex : CNESST), cela afin d'améliorer l'efficacité du système et de limiter les risques d'erreur.

Copie certifiée conforme



Stéphanie Desrosiers, secrétaire

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DES
PRODUCTEURS DE POMMES DE LA VALLÉE MONTÉRÉGIENNE TENUE LE 18 NOVEMBRE 2020 À
COMPTER DE 15 H 00 PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM.**

RÉFLEXION SUR LE MODE D'OPÉRATION DES PPQ

- CONSIDÉRANT** qu'il y a eu une réforme de la structure des Producteurs de pommes du Québec en 2014 où l'on a réduit de cinq à quatre syndicats régionaux;
- CONSIDÉRANT** que les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) comptent à peine 475 producteurs, dont à peine 135 producteurs ont des certificats CanadaGAP;
- CONSIDÉRANT** que près de 20 % des producteurs déclarent ne pas produire plus de 1 000 minots de pommes par année;
- CONSIDÉRANT** que 50 % du budget des PPQ provient de moins de 20 % de l'ensemble des producteurs;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a une modification importante de la production de pommes si bien que la grande majorité de la production repose entre les mains d'une minorité de producteurs;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a le manque d'intérêt des producteurs de pommes à s'impliquer dans l'organisation et, par le fait même, le manque de relève;
- CONSIDÉRANT** qu'il faut trouver un moyen pour améliorer l'efficacité de la structure des PPQ notamment pour la mise en marché des pommes;
- CONSIDÉRANT** qu'il faut prendre un temps de recul pour analyser notre façon de faire au niveau syndical;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est résolu par l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne, de demander aux Producteurs de pommes du Québec:

- De mandater le conseil exécutif (CE) pour développer une vision du futur de la production. Dans le but d'adapter la structure de l'organisation, d'en assurer la relève, son financement et son leadership auprès des membres et des intervenants.

Résolution adoptée à l'unanimité

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE
POMMES DES LAURENTIDES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 26 NOVEMBRE 2020, DÈS 9 H**

ASSURANCES BIENS POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

- CONSIDÉRANT** que depuis plusieurs mois, des producteurs agricoles vivent des problèmes d'assurabilité de leurs entreprises agricoles ;
- CONSIDÉRANT** qu'un sondage a été réalisé par l'Union auprès des administrateurs des syndicats affiliés afin de documenter la situation;
- CONSIDÉRANT** que certains assureurs se sont retirés du secteur agricole, ce qui a eu pour effet de diminuer l'offre et augmenter les coûts d'assurances;
- CONSIDÉRANT** que les motifs principaux invoqués par les assureurs pour justifier un refus de couvrir une ferme ou ne pas renouveler une police existante sont les suivants :
- 1- Installations non conformes/exigences de mise à niveau démesurées;
 - 2- Risque trop élevé dans le secteur agricole et dans le secteur de l'agrotourisme;
 - 3- Valeur assurable des bâtiments/coûts de reconstruction trop élevés pour accepter le risque;
 - 4- Non-rentabilité d'assurer le secteur agricole vu le nombre élevé de sinistres;
- CONSIDÉRANT** que beaucoup de producteurs de pommes font dans l'agrotourisme (autocueillette, table champêtre, etc.);
- CONSIDÉRANT** particulièrement, que la question de la responsabilité civile des producteurs qui font dans l'agrotourisme semble insécuriser les assureurs au point que ces derniers refusent d'assurer ce type de producteurs agricoles ou établissent des prix prohibitifs qui ont le même effet qu'un refus;
- CONSIDÉRANT** que la pérennité des entreprises agricoles implique une capacité à pouvoir assurer ses actifs;
- CONSIDÉRANT** particulièrement, qu'on retrouve comme condition sine qua non au sein des contrats de prêt hypothécaire sur les infrastructures immobilières des producteurs agricoles, l'obligation d'assurer le bien grevé par cette hypothèque;
- SUR MOTION** dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs réunis en assemblée générale annuelle :

- d'appuyer toutes les démarches amorcées par l'Union auprès des différents paliers de gouvernement;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Martin Charron, secrétaire

Fait et signé à Saint-Eustache, le 27^e jour de novembre 2020.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ET ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des Producteurs de pommes du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Producteurs de pommes du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2020 et les états des résultats et évolution de l'actif net cumulatifs, du fonds d'administration du Plan conjoint, du fonds de promotion, recherche et développement et du fonds des frais de mise en marché et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Tel que mentionné à la note 2, les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché auraient dû être comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et à cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 30 septembre 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 30 septembre 2020 et 2019 et de l'actif net au 1er octobre 2019 et aux 30 septembre 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2019, en raison des incidences possibles de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Beauregard & Breault, CPA inc.

Beauregard & Breault, CPA Inc.

Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Par Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Blainville, le 15 décembre 2020



servicas.com

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS	Page 36
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT	Page 37
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	Page 38
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ	Page 39
BILAN	Page 40
FLUX DE TRÉSORERIE	Page 41
NOTES COMPLÉMENTAIRES	Page 42
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Page 48

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des membres	1 210 528	1 424 110
Frais de mise en marché	514 967	568 272
Aides financières	50 497	39 451
Fonds spécial de qualité et promotion	64 505	96 482
Intérêts	12 549	18 496
Étude des dossiers - agents autorisés	7 570	7 210
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	9 288	12 867
Honoraires de gestion	14 585	7 217
Autres produits	16 602	12 801
	<u>1 901 091</u>	<u>2 186 906</u>
CHARGES		
Contributions à l'UPA	76 380	88 074
Direction générale - administration du plan conjoint	69 261	81 623
Direction générale - promotion, recherche et développement	8 114	27 733
Administration des syndicats	24 238	24 491
Services techniques - administration du plan conjoint	580 565	576 228
Services techniques - promotion, recherche et développement	114 201	148 955
Services techniques - frais de mise en marché	52 837	55 768
Promotion	228 783	251 657
Programme d'assurance qualité	118 209	156 102
Projets de promotion, recherche et développement	94 243	84 761
Autres charges - administration du plan conjoint	75 068	87 124
Autres charges - promotion, recherche et développement	34 223	35 324
Livraisons au Club des petits déjeuners du Québec	23 760	25 438
Complément de prix	458 472	508 824
	<u>1 958 354</u>	<u>2 152 102</u>
	(57 263)	34 804
AUTRE PRODUIT		
Quote-part dans le bénéfice (perte) de Gestion Qualiterra Inc.	17 181	(11 393)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(40 082)	23 411
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>531 314</u>	<u>507 903</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u>491 232</u>	<u>531 314</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des membres	644 553	784 827
Intérêts	12 549	18 496
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	9 288	12 867
Étude des dossiers - agent autorisés	7 570	7 210
Honoraires de gestion	14 585	7 217
Autres produits	828	5 144
	<u>689 373</u>	<u>835 761</u>
CHARGES		
Contributions à l'UPA	76 380	88 074
Direction générale (annexe A)	69 261	81 623
Administration des syndicats	24 238	24 491
Services techniques (annexe B)	580 565	576 228
Autres charges (annexe C)	71 410	83 444
	<u>821 854</u>	<u>853 860</u>
	(132 481)	(18 099)
AUTRE PRODUIT		
Quote-part dans le bénéfice (perte) de Gestion Qualiterra Inc.	<u>17 181</u>	<u>(11 393)</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(115 300)	(29 492)
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>282 685</u>	<u>312 177</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u><u>167 385</u></u>	<u><u>282 685</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des membres	565 975	639 283
Aides financières	50 497	39 451
Fonds spécial de qualité	50 980	78 051
Fonds spécial de promotion des acheteurs à l'état frais	13 525	18 431
Autres produits	15 774	7 657
	<u>696 751</u>	<u>782 873</u>
CHARGES		
Administration		
Campagne de promotion	222 902	230 373
Programme d'assurance qualité	118 209	156 102
Salaires et avantages sociaux	114 201	148 955
Comités de promotion, recherche et développement	8 114	27 733
Commandites	2 868	7 390
Matériel promotionnel et autres promotions	2 268	8 767
Livraisons au Club des petits déjeuners du Québec	23 760	25 438
Frais informatiques	7 135	6 154
Frais de bureau et dépenses diverses	3 537	2 212
Support promotionnel aux régions	745	5 127
Données ventes de pommes (Nielsen)	6 349	6 293
Valorisation de la profession	3 324	3 351
Journée pomicole et portes ouvertes	753	2 868
Chaire universitaire en mise en marché	583	417
Les Producteurs de cidre du Québec	3 075	4 166
Association des emballeurs de pommes du Québec	9 467	9 863
	<u>527 290</u>	<u>645 209</u>
Projets		
Réseau d'essais de cultivars et de porte-greffes de pommiers	32 955	33 625
Hôtellerie Restauration Institution	18 181	18 240
Technologies d'entreposage		(256)
Modèles prévisionnels		(425)
Planification stratégique de la filière pomicole	43 040	22 178
Formation itinérante	67	11 350
Évaluation de vêtements de protection individuelle		49
	<u>94 243</u>	<u>84 761</u>
	<u>621 533</u>	<u>729 970</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	75 218	52 903
ACTIF NET AFFECTÉ AU DÉBUT	248 629	195 726
ACTIF NET AFFECTÉ À LA FIN	323 847	248 629

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

- FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Frais de mise en marché	<u>514 967</u>	<u>568 272</u>
CHARGES		
Complément de prix et redistribution	458 472	508 824
Salaires et avantages sociaux	52 837	55 768
Frais de bureau et informatiques	<u>3 658</u>	<u>3 680</u>
	<u>514 967</u>	<u>568 272</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
ACTIF NET AU DÉBUT	<u> </u>	<u> </u>
ACTIF NET À LA FIN	<u> </u>	<u> </u>

Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

BILAN

30 SEPTEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	631 928	240 093
Encaisse réservée (note 3)	61 123	63 771
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 4)	450 000	956 332
Débiteurs	94 976	60 038
Frais imputables au prochain exercice	20 456	19 259
	<u>1 258 483</u>	<u>1 339 493</u>
LONG TERME		
Participation dans une société satellite à la valeur de consolidation (note 4)	221 965	204 784
Dépôts sur salaires et loyer	99 840	97 225
Immobilisations corporelles (note 5)	902	1 029
	<u>1 581 190</u>	<u>1 642 531</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 6)	484 741	427 172
Frais de mise en marché à remettre aux producteurs	456 362	508 774
Produits reportés	16 104	17 155
Apports reportés (note 7)		15 114
	<u>957 207</u>	<u>968 215</u>
PROVISION POUR PRESTATIONS FUTURES	<u>132 751</u>	<u>143 002</u>
	<u>1 089 958</u>	<u>1 111 217</u>
ACTIF NET		
Non affecté - Fonds d'administration du Plan conjoint	167 385	282 685
Affecté - Fonds de promotion, recherche et développement	323 847	248 629
	<u>491 232</u>	<u>531 314</u>
	<u>1 581 190</u>	<u>1 642 531</u>
AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
<hr/>		
<hr/>		

Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(40 082)	23 411
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	452	2 148
Quote-part dans le (bénéfice) perte de Gestion Qualiterra Inc.	(17 181)	11 393
Écart entre la charge pour prestations futures et les prestations versées	(10 251)	(58 153)
	<u>(67 062)</u>	<u>(21 201)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(34 938)	(34 405)
Frais imputables au prochain exercice	(1 197)	(2 734)
Comptes fournisseurs et frais courus	57 569	49 699
Frais de mise en marché à remettre aux producteurs	(52 412)	48 131
Produits reportés	(1 051)	17 155
Apports reportés	(15 114)	15 114
	<u>(47 143)</u>	<u>92 960</u>
	<u>(114 205)</u>	<u>71 759</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation de l'encaisse réservée	2 648	(3 123)
Acquisition de placements	(450 000)	(406 332)
Encaissement de placements	956 331	400 524
Variation des dépôts sur salaires et loyer	(2 615)	1 980
Acquisition d'immobilisations corporelles	(324)	(1 208)
	<u>506 040</u>	<u>(8 159)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	391 835	63 600
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	<u>240 093</u>	<u>176 493</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	<u><u>631 928</u></u>	<u><u>240 093</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2020

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et a pour objectif de s'assurer de la défense et du développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Les Producteurs de pommes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers des Producteurs de pommes du Québec contiennent les fonds suivants :

Le fonds d'administration du Plan conjoint sert à l'administration du Plan conjoint.

Le fonds de promotion, recherche et développement regroupe différents projets supervisés par Les Producteurs de pommes du Québec.

Le fonds des frais de mise en marché regroupe les activités en vertu de la convention de la mise en marché pour les pommes vendues à l'état frais.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits des contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement sûr.

Régime de retraite

L'organisme participe à un régime interentreprises hybride pour le bénéfice de ses employés, dont un volet est contributif à cotisations définies et un volet est non contributif à prestations définies. Comme l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies car les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite pour le bénéfice de l'ensemble des participants. Elle applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

La participation dans une société satellite est comptabilisée à la valeur de consolidation. Le placement comprend donc la quote-part des bénéfices non répartis revenant à l'organisme depuis la prise de participation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans pour l'équipement informatique.

Provision pour prestations futures

Lors du départ à la retraite de ses employés, l'organisme paie les congés de maladie accumulés par ces derniers. La provision pour prestations futures est calculée par la direction en fonction des congés de maladie accumulés, du salaire et de la durée de vie active des salariés. Le régime n'est pas capitalisé.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

3- ENCAISSE RÉSERVÉE - AVANTAGES SOCIAUX DU SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

Les organismes du secteur horticole ont ouvert un compte bancaire dans le but d'y cumuler la liquidité nécessaire à un éventuel paiement des engagements pris envers les employés de la comptabilité du secteur horticole. Cette encaisse inclut le temps supplémentaire cumulé, les vacances, les journées de maladie monnayables et la banque préretraite. La participation de chacun des organismes est calculée en fonction du temps réel d'utilisation de chaque employée.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Encaisse réservée aux employées de la comptabilité	61 123	63 771
Moins: Portion applicable aux Producteurs de pomme de terre du Québec	<u>31 573</u>	<u>29 639</u>
Encaisse réservée aux Producteurs de pommes du Québec	<u><u>29 550</u></u>	<u><u>34 132</u></u>

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2020

4- PLACEMENTS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Gestion Qualiterra Inc., société satellite		
10 000 actions de catégorie A, représentant 33 1/3 % des actions avec droit de vote, à la valeur de consolidation	85 665	68 484
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition, 75 665 \$, valeur aux livres de la quote-part de 85 665 \$ au 31 mai 2020 (68 484 \$ en 2019).		
136 300 actions de catégorie B, représentant 100 % des actions sans droit de vote, au coût	<u>136 300</u>	<u>136 300</u>
	<u>221 965</u>	<u>204 784</u>
Autres placements		
Prêt à l'UPA, 1,26 %, échéant en mai 2021	350 000	550 000
Dépôt à terme, 1,63 %, échéant en octobre 2020	<u>100 000</u>	<u>406 332</u>
	<u>450 000</u>	<u>956 332</u>
	671 965	1 161 116
Placements échéant au cours du prochain exercice	<u>450 000</u>	<u>956 332</u>
	<u>221 965</u>	<u>204 784</u>

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur comptable 2020</u>	<u>Valeur comptable 2019</u>
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	<u>126 681</u>	<u>125 779</u>	<u>902</u>	<u>1 029</u>

L'amortissement de l'exercice est de 452 \$ (2 148 \$ en 2019).

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2020

6- COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
UPA	71 971	77 261
Gestion Qualiterra Inc.	16 249	
Administrateurs	4 720	11 904
Association des emballeurs de pommes du Québec	97 630	42 912
Les Cidriculteurs artisans du Québec	18 600	20 100
Salaires, vacances et autres avantages sociaux	161 646	165 043
Services professionnels	11 369	11 344
Syndicats affiliés	857	2 951
Taxes de vente et remises gouvernementales	49 338	65 569
Autres	52 361	30 088
	<u>484 741</u>	<u>427 172</u>

7- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui sont destinées à couvrir des charges relatives à la promotion, recherche et développement de l'exercice subséquent.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début	15 114	
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(15 114)	
Montants reçus pour l'exercice suivant		15 114
Solde à la fin		<u>15 114</u>

8- ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé pour un montant de 619 037 \$ par contrats jusqu'en 2024 dans différents projets et campagne de promotion. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices sont :

<u>2021</u>		<u>2022</u>		<u>2023</u>		<u>2024</u>	
570 661	\$	20 544	\$	20 544	\$	7 288	\$

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2020

9- OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les opérations avec la société Gestion Qualiterra Inc. sont les suivantes.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	1 001	3 909
Charges		
Programme d'assurance qualité	118 209	156 448

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

10- INCIDENCES DE LA COVID-19

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale de la Covid-19. Les pays ont adopté différentes mesures afin de respecter les recommandations des experts et endiguer la propagation du virus. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. La direction suit de près l'évolution de cette situation et estime que cette situation a entre autres les impacts suivants sur ses activités: fermeture temporaires de l'organisme, mise en place des structures pour permettre le télé-travail, le report des activités de l'organisme tel que le programme d'inspection de la qualité, les projets de recherche et de promotion de la pomme du Québec.

L'organisme peut bénéficier des différents programmes gouvernementaux offerts dont le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Les demandes de réclamation pour ces deux programmes seront faites prochainement, soit après la mise à niveau des structures avec l'Agence du revenu du Canada, et l'UPA.

Les autres incidences de cette situation sur l'organisme et ses activités sont trop incertaines pour être évaluées actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2020

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs et frais de mise en marché à remettre aux producteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses placements à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

12- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ANNEXE A- DIRECTION GÉNÉRALE - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Comité de prix - pomme fraîche	2 717	3 503
Comité de prix - pomme transformation	907	1 314
Comité des conventions de mise en marché	1 586	3 959
Comité sécurité du revenu et coût de production	9 001	3 236
Conseil d'administration	11 971	16 076
Comité exécutif	13 958	12 856
Assemblée générale annuelle	8 038	9 867
Administration générale et représentation	4 260	7 924
Journées préparatoires et congrès général de l'UPA	7 638	8 422
Comités de l'UPA	921	1 988
Frais relatifs aux régions	1 031	862
Conseil canadien de l'horticulture	681	2 534
Autres comités	3 077	5 249
Avantages sociaux - administrateurs	3 475	3 833
	<u>69 261</u>	<u>81 623</u>
 ANNEXE B- SERVICES TECHNIQUES - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Salaires et avantages sociaux	394 909	406 290
Respect des conventions - agents autorisés	114 421	101 304
Bulletins aux pomiculteurs	655	537
Charges locatives	39 291	34 027
Frais informatiques	7 135	6 154
Télécommunications	7 681	7 336
Formation	6 685	8 162
Papeterie et frais de bureau	5 598	7 331
Impression et travaux connexes	601	1 101
Frais postaux	3 589	3 986
	<u>580 565</u>	<u>576 228</u>

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ANNEXE C- AUTRES CHARGES - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Les Producteurs de cidre du Québec	13 984	19 443
Honoraires professionnels	28 826	36 249
Association des emballeurs de pommes du Québec	8 445	8 991
Contribution - Conseil canadien de l'horticulture	12 678	11 883
Contribution - ACDFL	1 352	1 318
Contribution - Table horticole	1 000	2 000
Contributions aux autres organismes	1 150	532
Charges diverses et assurances	1 475	1 288
Enquêtes de crédit - agents autorisés	2 500	1 740
	<u>71 410</u>	<u>83 444</u>

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020**

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que l'audit fait par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc., a été fait en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant au 14 décembre 2020.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020**

NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés
Beauregard & Breault, CPA Inc.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc. pour émettre un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2020-2021 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU
PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT
ET ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2020**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres des

Producteurs de pommes du Québec - Programme de paiements anticipés

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints des Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés qui comprennent le bilan au 30 septembre 2020, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés au 30 septembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Beauregard & Breault, CPA inc.

Beauregard & Breault, CPA Inc.

Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Par Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Blainville, le 15 décembre 2020

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	Page 55
BILAN	Page 56
FLUX DE TRÉSORERIE	Page 57
NOTES COMPLÉMENTAIRES	Page 58

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020
(Non audité)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Inscriptions	68 048	55 130
Intérêts - Agriculture et Agroalimentaire Canada	114 041	147 638
Intérêts - Producteurs	55 726	59 871
Divers	837	905
	<u>238 652</u>	<u>263 544</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	64 494	54 547
Administration générale et visite des entrepôts	262	524
Papeterie et frais de bureau	210	2 648
Frais d'administration	9 026	1 500
Honoraires professionnels	1 603	1 520
Créances recouvrées		811
Intérêts de l'emprunt bancaire	164 052	202 385
	<u>239 647</u>	<u>263 935</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(995)	(391)
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>87 142</u>	<u>87 533</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u><u>86 147</u></u>	<u><u>87 142</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

BILAN

30 SEPTEMBRE 2020

(Non audité)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	157 425	122 488
Avances aux producteurs	<u>8 568 533</u>	<u>7 656 594</u>
	<u><u>8 725 958</u></u>	<u><u>7 779 082</u></u>
 PASSIF		
COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 3)	8 522 396	7 572 023
Comptes fournisseurs et frais courus	6 281	25 248
Dûs au fonds d'administration du plan conjoint	37 874	45 804
Dépôts des producteurs	<u>73 260</u>	<u>48 865</u>
	<u>8 639 811</u>	7 691 940
 ACTIF NET	<u>86 147</u>	<u>87 142</u>
	<u><u>8 725 958</u></u>	<u><u>7 779 082</u></u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020
(Non audité)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(995)</u>	<u>(391)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Avances aux producteurs	(911 939)	(97 101)
Comptes fournisseurs et frais courus	(18 967)	18 460
Dûs au fonds d'administration du plan conjoint	(7 930)	44 884
Dépôts des producteurs	<u>24 395</u>	<u>(8)</u>
	<u>(914 441)</u>	<u>(33 765)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>(915 436)</u>	<u>(34 156)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	<u>950 373</u>	<u>45 378</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>950 373</u>	<u>45 378</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	34 937	11 222
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>122 488</u>	<u>111 266</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>157 425</u></u>	<u><u>122 488</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2020

(Non audité)

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et administre le programme de paiements anticipés qui relève de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole. L'organisme est une organisation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les revenus d'inscription sont comptabilisés à titre de produits lorsque l'avance au producteur est effectuée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

3- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose pour le programme de paiements anticipés d'un crédit autorisé de 10 000 000 \$. Ce crédit autorisé est renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit autorisé porte intérêt au taux préférentiel moins 1/2 %. Ce crédit est garanti par les avances aux producteurs et par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2020

(Non audité)

4- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses avances aux producteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de son emprunt bancaire, ses comptes fournisseurs et ses dépôts des producteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses avances aux producteurs et son emprunt bancaire qui portent intérêt à taux variable. Les instruments financiers à taux variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie.

5- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020**

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc., a été faite en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de mission d'examen du 14 décembre 2020.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020**

NOMINATION D'UNE FIRME COMPTABLE POUR UNE MISSION D'EXAMEN

CONSIDÉRANT

les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc. pour une mission d'examen pour l'année financière 2020-2021 des Producteurs de pommes du Québec.

LES SYNDICATS RÉGIONAUX SAISON 2020-2021

LAURENTIDES	DES FRONTIÈRES	VALLÉE MONTÉRÉGIENNE	EST-DU-QUÉBEC
<u>Secrétaire</u>	<u>Secrétaire</u>	<u>Secrétaire</u>	<u>Secrétaire</u>
Martin Charron 15, chemin de la Grande-Côte bureau 200 St-Eustache, Québec J7P 5L3 450 472-0440, poste 306	Jean Dumont 3800, boul. Casavant Ouest St-Hyacinthe, Québec J2S 8E3 450 774-9154, poste 5213	Jean Dumont 3800, boul. Casavant Ouest St-Hyacinthe, Québec J2S 8E3 450 774-9154, poste 5213	Stéphanie Desrosiers 5185, rue Rideau Québec, Québec G2E 5S2 418 872-0770, poste 203
<u>Administrateurs</u>	<u>Administrateurs</u>	<u>Administrateurs</u>	<u>Administrateurs</u>
Éric Rochon (P) 450 258-4989	Mario Bourdeau (P) 450 247-2413	Sébastien Morissette (P) 450 388-0442	François Turcotte (P) 418 829-3695
Alexandre Simard (VP) 450 623-0687	Richard Morin (VP) 450 248-4436	Charles Choquette (VP) 450 531-4222	François Blouin (1^{er} VP) 418 829-2639
Jean-Marc Rochon 514 754-4907	Paul-Martin Roy 450 295-2306	Alexandre Larivière 450 546-3411	Sylvain Caouette (2^e VP) 418 247-7973
Yvon Gemme 450 472-6403	Jonathan Rodrigue 450 298-5408	Vincent Giasson 514 863-4613	Dany Hébert 418 822-1649
Marc-André Trottier 514 830-8691	Tim Petch 450 247-3414	<i>Poste vacant</i>	Laura Genest 418 831-9967

Légende :

P : Président

VP : Vice-président

Cette liste a été mise à jour suite aux AGA des syndicats régionaux tenues en novembre et décembre 2020.

NOS PARTENAIRES

Pommier d'or



Pommier d'argent

